

Procès-Verbal ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 11 juin 2016 – Paris

Lieu : Siège de l'AFP^{ric} - 9 rue de Nemours - 75011 Paris.

Horaires : 14h30 / 16h.

19 adhérents à jour de cotisation sont présents et 5 ont donné un pouvoir, soit un total de 24 votes.

1 - Ouverture

Isabelle Reynaud-Verdière, Présidente, ouvre cette Assemblée Générale ordinaire et remercie les personnes présentes.

2 - Rapport moral pour l'exercice 2015

Isabelle Reynaud-Verdière présente le rapport moral de l'année 2015.

Vote : Présents ou représentés : 24 / Abstention : 0 / Contre : 0 / **Pour : 24**

Décision : L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport moral 2015.

3 - Rapport financier pour l'exercice 2015

Danielle Lebouc, Trésorière, présente le rapport financier de l'année 2015.

Les comptes et les annexes de l'exercice 2015, y compris le compte emplois ressources, sont remis et commentés aux membres de l'Assemblée.

Céline Bourasseau, directeur de mission au cabinet CERA, Commissaire aux comptes de l'AFP^{ric}, présente son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2015. Après audit, le cabinet a certifié ces comptes sans réserve.

Vote : Présents ou représentés : 24 / Abstention : 0 / Contre : 0 / **Pour : 24**

Décision : L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport financier 2015 ainsi que les comptes et les annexes 2015.

4 - Affectation du résultat de l'exercice 2015**A/ PROJETS ASSOCIATIFS :****1 – Réserve « Acquisition siège »**

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 21 juin 2009 a voté la constitution d'une réserve de 650 000 € pour projet associatif d'acquisition du siège de l'association. Cette réserve a pour but de permettre le financement du surcoût des charges relatives au siège social du fait de l'acquisition de nouveaux locaux.

La Présidente informe l'Assemblée Générale que cette année encore, ont été imputées sur cette réserve les seules charges d'intérêts d'emprunt et de l'amortissement du local, soit 37 031 €. Après imputation, le montant de cette réserve est de 367 831 € au 01/01/16.

2 – Réserve « développement numérique »

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 24 juin 2012 a voté la constitution d'une réserve de 70 000 € pour projet associatif de développement numérique. Durant les exercices 2012 et 2013, 60 000 € ont été engagés.

Durant l'exercice 2015, tout comme en 2014, cette réserve n'a pas été utilisée, son solde reste donc de 10 000 € au 01/01/16.

3 – Réserve « Fonctionnement »

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 23 juin 2013 a voté la constitution d'une réserve de 590 000 € pour assurer le fonctionnement de l'AFP^{ric} et l'Assemblée Générale du 22 juin 2014 a voté l'ajout de 155 000 € sur cette réserve, portant son montant à 745 000 €.

Durant l'exercice 2014, 55 000 € ont été engagés, portant son montant à 690 000 €.

Durant l'exercice 2015, 115 000 € ont été engagés. Le montant de la réserve de fonctionnement est donc de 575 000 € au 01/01/16.

B/ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 :

Le résultat de l'exercice 2015 est de – 150 265 €.

Après reprises partielles des réserves « Acquisition siège » et « Fonctionnement », l'excédent de l'exercice 2015 est de 1 766 €. La Présidente Isabelle Reynaud-Verdière propose à l'Assemblée Générale d'affecter cet excédent au compte de report à nouveau.

Report à nouveau au 01/01/2015	+ 80 650 €
Résultat de l'exercice 2015	- 150 265 €
Reprise partielle sur la réserve « Acquisition siège »	+ 37 031 €
Reprise partielle sur la réserve « Fonctionnement »	+ 115 000 €
	<hr/>
	= + 1 766 €
Report à nouveau au 01/01/2016 :	+ 82 416 €

Vote : *Présents ou représentés : 24 / Abstention : 0 / Contre : 0 / Pour : 24*

Décision : **L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2015.**

5 - Quitus de la gestion du Conseil d'Administration

Il est procédé au vote du quitus au CA pour sa gestion de l'exercice 2015.

Vote : *Présents ou représentés : 24 / Abstention : 0 / Contre : 0 / Pour : 24*

Décision : **Après lecture du rapport moral 2015, du rapport financier 2015, du rapport du Commissaire aux Comptes et décision de l'affectation du résultat 2015, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2015.**

6 - Approbation du Budget Prévisionnel 2016

Patricia Preiss présente le budget prévisionnel 2016 hors legs, avec un total de charges de 710 969 €, un total de produits de 555 423 €, soit un résultat avant reprise des réserves de - 155 546 €.

Après imputation des charges du local sur la réserve « Acquisition siège » pour 36 471 €, après imputation de 10 000 € de charges sur la réserve « Développement numérique » et après imputation de 110 000 € de charges sur la réserve « Fonctionnement », le résultat prévisionnel présenté est à + 925 €, hors legs.

Vote : *Présents ou représentés : 24 / Abstention : 0 / Contre : 0 / Pour : 24*

Décision : **L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel de l'année 2016.**

7 – Election des Administrateurs

Statutairement, l'association est administrée par un Conseil comprenant 18 à 24 membres, renouvelé par moitié tous les 2 ans. 14 personnes ont un mandat d'Administrateur en cours jusque 2018, il y a donc 10 postes à pourvoir cette année pour un mandat d'Administrateur de 2016 à 2020. 11 personnes ont présenté leur candidature.

Un vote par correspondance (par courrier numérique pour les adhérents ayant une adresse mail, par courrier postal pour les autres adhérents) a été organisé auprès de 4 427 membres de l'AFP^{ric} à jour de cotisation. Le dépouillement a eu lieu au Secrétariat National le 19 mai 2016 avec deux scrutateurs : Aimée Jeanne-Rose et Michel Maréchal.

Vote numérique :

Sur 2 391 envois, 905 personnes ont répondu, soit un taux de participation de 37,9 %.

Sur ces 905 participants, 24 ont abandonné avant le vote, 50 ont voté blanc et 831 se sont exprimés.

Vote par courrier postal :

Sur 2 036 envois, 821 enveloppes de vote ont été reçues, soit un taux de participation de 40,3 %.
Sur ces 821 retours, 6 ont été postés hors délais et 31 bulletins de vote sont nuls, soit un total de 784 votes recevables et exprimés.

Au total (vote numérique + vote par courrier postal), sur 4 427 envois, il y a 1 726 votes, soit un taux de participation global de 39 %.

Sur ces 1 726 votes, 1 615 sont recevables et exprimés.

Résultats : sont élus à un poste d'Administrateur pour 4 ans (de 2016 à 2020)

(par ordre de voix obtenues) :

1.	Stéphane VILLAR	1 474 voix
2.	Maïté DOUCET	1 451 voix
3.	Marie-Thérèse PAYANT	1 437 voix
4.	Nadine NADAL	1 434 voix
5.	Marie-Anne CAMPESE-FAURE	1 430 voix
6.	Jacqueline LIOGIER	1 420 voix
7.	Irène PICO	1 395 voix
8.	Christiane PORT-WIEMERT	1 384 voix
9.	Marilyne KALETA	1 257 voix
10.	Simone LECOINTRE	1 149 voix

La candidature de René MAZARS est celle qui a recueilli le moins de voix (1 122) et n'est donc pas retenue. Nous le remercions chaleureusement pour son investissement de longue date à l'AFP^{ric}.

Le nouveau Conseil d'Administration de l'AFP^{ric} est donc composé de (par ordre alphabétique) :

- **BARACHON Murielle** (mandat 2014-2018)
- **BECKER Pascal** (mandat 2014-2018)
- **CAMPESE-FAURE Marie-Anne** (mandat 2016-2020)
- **CANDELIER Josette** (mandat 2014-2018)
- **DALIX Anne-Marie** (mandat 2014-2018)
- **DOUCET Maïté** (mandat 2016-2020)
- **DUBREMETZ Madeleine** (mandat 2014-2018)
- **FAHY William, Président de Kourir** (mandat 2014-2018)
- **GRANDJEAN Jean-Paul** (mandat 2014-2018)
- **KALETA Marilyne** (mandat 2016-2020)
- **LEBOUC Danielle** (mandat 2014-2018)
- **LECOINTRE Simone** (mandat 2016-2020)
- **LIOGIER Jacqueline** (mandat 2016-2020)
- **MALÈRE Michèle** (mandat 2014-2018)
- **MARÉCHAL Michel** (mandat 2014-2018)
- **MAUPIN Elisabeth** (mandat 2014-2018)
- **NADAL Nadine** (mandat 2016-2020)
- **PAYANT Marie-Thérèse** (mandat 2016-2020)
- **PICO Irène** (mandat 2016-2020)
- **PORT-WIEMERT Christiane** (mandat 2016-2020)
- **REYNAUD-VERDIÈRE Isabelle** (mandat 2014-2018)
- **SFEDJ Sylvie** (mandat 2014-2018)
- **VERDIÈRE Marie-Christine** (mandat 2014-2018)
- **VILLAR Stéphane** (mandat 2016-2020)

Sont invitées permanentes du Conseil d'Administration de l'AFP^{ric}, avec voix consultative :

- **JEANNE-ROSE Aimée**, Présidente d'honneur, fondatrice.
- **QUEFFÉLEC Laurence**, Présidente d'honneur.

Conformément à l'article 5 des statuts de l'AFP^{ric}, **le Conseil est composé de 24 membres** (18 à 24 membres statutairement), dont les 2/3 au moins sont atteints de polyarthrite rhumatoïde (PR) ou d'un autre rhumatisme inflammatoire chronique (Ric) : 19 PR, 2 autre Ric et 3 proches de malades.

8 – Vente des biens immobiliers dépendant de successions

A/ Legs BAIL-DUMANT Denise

Aux termes d'un testament daté du 09/07/2006, Madame Denise Bail-Dumant a institué l'AFP^{ric} légataire universelle en toute propriété.

Ce legs comprend des comptes bancaires, des assurances-vie ainsi qu'une maison située à Harly dans l'Aisne (02), estimée par le notaire entre 100 et 110 000 euros.

Le Conseil d'Administration de ce jour a accepté purement et simplement ce legs universel. Il est demandé l'accord de l'Assemblée Générale pour procéder à la vente des biens mobiliers et immobilier dépendant de cette succession.

Vote : Présents ou représentés : 24 / Abstention : 0 / Contre : 0 / Pour : 24

Décision : L'Assemblée Générale autorise à l'unanimité la vente des biens mobiliers et immobilier situés à Harly (Aisne), dépendant de la succession de Mme Denise Bail-Dumant, sous réserve d'absence d'opposition administrative.

B/ Legs ROBIN Evelyne

Aux termes d'un testament daté du 17/04/2015, Madame Evelyne Robin, née Bedier, a institué pour légataires universelles conjointes la Ligue contre le Cancer à hauteur de 60 % et l'AFP^{ric} à hauteur de 40 %.

Ce legs comprend des comptes bancaires, ainsi que deux biens immobiliers :

- Une maison à Sourdin en Seine-et-Marne (77), actuellement louée
- Une maison à Herbignac, lieudit « le Bran », en Loire-Atlantique (44), libre de toute occupation

Le Conseil d'Administration de ce jour a accepté purement et simplement ce legs universel conjoint et autorisé la vente des biens mobiliers et immobiliers. Il est demandé l'accord de l'Assemblée Générale pour procéder à la vente de ces biens.

Vote : Présents ou représentés : 24 / Abstention : 0 / Contre : 0 / Pour : 24

Décision : L'Assemblée Générale autorise la vente des biens mobiliers et immobiliers situés à Sourdin (Seine-et-Marne) ainsi qu'à Herbignac, lieudit « le Bran » (Loire-Atlantique), dépendant de la succession de Mme Evelyne Robin, en concours avec l'association co-légataire universelle et sous réserve d'absence d'opposition administrative.

9 – Mandat du commissaire aux comptes et de son suppléant

Le mandat du cabinet CERA, 2 rue Maurice Hartmann, 92130 Issy-les-Moulineaux, représenté par Monsieur Daniel BUCHOUX, commissaire aux comptes titulaire, vient à expiration à l'issue de cette Assemblée.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de renouveler son mandat pour six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2022 (pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021).

Il propose également de nommer Monsieur Philippe SALLE DE CHOU, 2 rue Maurice Hartmann, 92130 Issy-les-Moulineaux, en tant que commissaire aux comptes suppléant pour la même durée.

Vote : Présents ou représentés : 24 / Abstention : 0 / Contre : 0 / Pour : 24

Décision : L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du cabinet CERA, représenté par Monsieur Daniel BUCHOUX, commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022. Elle nomme Monsieur Philippe SALLE DE CHOU en tant que commissaire aux comptes suppléant pour la même durée.

10 - Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée.

Isabelle REYNAUD-VERDIÈRE
Présidente

Marie-Anne CAMPESE-FAURE
Secrétaire